

agent et chef de gare à *Montmagny*, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse soutenue affirmativement par *P. B. Casgrain*, écuier, député de l'Islet.

Un bill à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.

Mardi, 3 avril 1883.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :

Par M. *White (Renfrew)*,—la pétition de *Thomas Deacon* et autres, du comté de *Renfrew*.

Par M. *Allison*,—la pétition de *David Frieze* et autres, de *Maitland*, comté de *Hants, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Pinsonneault*,—la pétition du révérend *F. Bourgeault*, curé, et autres, de *Laprairie*.

Par M. *McDonald (Cap-Breton)*,—la pétition du révérend *Duncan P. McDonald* et autres, de *Cow-Bay*, comté du *Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Richey*,—la pétition du révérend *H. H. McPherson* et autres, d'*Halifax, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *Gillmor*,—la pétition de *G. S. Grimmer* et autres, de *St-André*, comté de *Charlotte, Nouveau-Brunswick*.

Par M. *McDougald*,—la pétition du révérend *W. Stuart*, et autres, de *Green Hill*, comté de *Pictou, Nouvelle-Ecosse*.

Par M. *McDougald*,—la pétition du révérend *Robert Laird* et autres, de *Little Harbor, Nouvelle-Ecosse*.

Sir *Hector L. Langevin*, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a pris en considération le bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le *Canada*, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, et il est convenu de faire rapport que le préambule n'est pas prouvé d'une manière satisfaisante.

Votre comité soumet aussi en même temps des déclarations faites devant lui pour ou contre la mesure projetée. (Pour les déclarations, voir appendice No. 1).

M. *McLelan*, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 27 février, 1883, pour copie de toute correspondance échangée entre quelques membre de cette Chambre ou toute autre personne et le gouvernement, au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe *St-Laurent* et des autres côtes maritimes du *Canada*. (*Documents de la session, No. 64.*)